



Résolutions de l'AGA de 2006

Résumé des mesures prises et des orientations proposées

1. **Logement abordable** **Présentée par : Conseil d'administration** **Décision de l'AGA : adoptée**

Cette résolution proposait une série d'objectifs pour les efforts de sensibilisation et de défense des intérêts de la FHCC sur la scène fédérale.

Depuis l'assemblée annuelle, le paysage politique du Canada a beaucoup changé, surtout à la suite de l'élection, en janvier 2007, d'un gouvernement conservateur minoritaire. Les membres de la FHCC ont travaillé très fort pendant la campagne électorale et ils ont réussi à obtenir des mentions spécifiques à l'habitation coopérative dans les programmes des partis fédéraux, sauf dans celui des Conservateurs.

Après les élections, en collaboration avec d'autres groupes de défense du logement, nous avons fait des démarches auprès du gouvernement pour qu'il poursuive les engagements financiers pris par le gouvernement libéral précédent (1,4 milliard de dollars pour créer de nouveaux logements abordables). Ces efforts ont porté fruit. Ce financement a été protégé sous la forme de fonds en fiducie pour le logement que les provinces et les territoires peuvent utiliser.

Tant sur la Colline parlementaire que dans leurs comtés, nous avons communiqué avec les députés conservateurs fédéraux nouvellement élus. Nous avons participé à plusieurs activités de lobbying «en partenariat» avec la Canadian Co-operative Association, la Coalition nationale pour le logement et les sans-abri et l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine. Nous avons assisté à plusieurs consultations portant sur la création de nouveaux logements abordables.

Au moment d'écrire ces lignes (avril 2007), la FHCC et ses partenaires régionaux sont bien préparés pour des élections fédérales. Notre plan d'action pour les élections se trouve dans la résolution sur le logement abordable proposée par le Conseil d'administration et qui sera examinée par les membres à l'assemblée annuelle de 2007.

2. Traitement équitable pour les coopératives d'habitation de l'article 95
Présentée par : Conseil d'administration et Cardiff Housing Co-operative
(Toronto, Ont.)
Décision de l'AGA : adoptée

À l'assemblée annuelle 2005 de la FHCC à Edmonton, le ministre de l'époque Joe Fontana avait annoncé un changement favorable à la formule de financement du programme de l'article 95 et il nous avait dit qu'une nouvelle formule serait employée pour les prêts hypothécaires renouvelés après le 1er janvier 2005. Il avait également indiqué qu'un financement additionnel pouvait être disponible par le biais des «outils existants» de la SCHL pour aider les coopératives qui éprouvent des difficultés financières.

De concert avec d'autres organismes nationaux et régionaux qui s'intéressent au secteur du logement, nous demanderons au gouvernement fédéral de ne pas réduire ses dépenses pour le logement lorsque ses engagements actuels prendront fin, mais plutôt de réaffecter ces fonds pour répondre aux besoins continus des Canadiens pour des logements abordables.

La nouvelle formule s'est avérée utile pour les coopératives qui ont renouvelé leur prêt hypothécaire depuis 2005, et au moins une coopérative d'habitation a obtenu une aide financière spéciale. La FHCC a fait connaître cette possibilité et encouragé les coopératives qui éprouvent des difficultés financières en raison de la diminution de l'aide assujettie au contrôle du revenu (AACR) à solliciter cette aide spéciale en communiquant avec l'Agence des coopératives d'habitation.

La résolution de l'an dernier demandait aux membres de continuer de presser le gouvernement fédéral pour qu'il applique les changements proposés en 2005 à la formule de financement du programme (l'équivalent «dollar pour dollar» du paiement hypothécaire et des réductions de subventions AACR) à toutes les coopératives de l'article 95 dans les plus brefs délais, et de faire des démarches pour demander des fonds additionnels afin que les coopératives puissent offrir plus de logements à loyer indexé sur le revenu.

Après l'assemblée annuelle, nous avons réalisé des progrès en vue d'atteindre ces objectifs. Juste avant le déclenchement des élections fédérales, nous étions raisonnablement confiants d'obtenir une aide financière additionnelle pour les coopératives d'habitation de l'article 95 qui en avaient besoin. Toutefois, le résultat des élections a refroidi notre optimisme, et nous avons dû nous rendre à l'évidence que la formule «dollar pour dollar» n'était plus un objectif réaliste. Nous avons conclu qu'il était peu probable que le gouvernement fédéral offre plus d'aide financière directement aux coopératives de l'article 95.

Nous avons donc commencé à envisager d'autres possibilités pour aider ces coopératives. Tel qu'indiqué plus haut, une coopérative de Toronto avait reçu une aide financière additionnelle dans des circonstances spéciales, alors nous en avons informé nos membres. Ainsi, nous avons encouragé les coopératives de l'article 95 qui éprouvaient des difficultés financières à demander cette aide en communiquant avec l'Agence.

En février, nous avons aidé à lancer une campagne de lobbying conjointe CHFT-FHCC à Toronto dans le but d'obtenir des subventions additionnelles, non seulement pour les coopératives de l'article 95, mais pour toutes les coopératives fédérales qui souhaitent avoir plus de ménages à faible revenu parmi leurs membres. Nous savons que les accords d'exploitation de ces coopératives prendront bientôt fin et que beaucoup de coopératives auront besoin de nouvelles subventions AACR pour continuer d'offrir des logements abordables à leurs membres et à d'autres ménages.

Au cours des prochaines années, nous nous attendons à ce que la campagne pour obtenir des subventions de remplacement sera une des questions stratégiques la plus importante à laquelle les membres de la FHCC seront confrontés dans leurs relations avec les gouvernements. C'est un élément clé de notre plan d'action pour la campagne électorale fédérale de 2007 et il fait partie d'une résolution qui sera présentée par le Conseil d'administration aux membres à l'assemblée annuelle de 2007.

3. Projet Vision 2020 **Présentée par : Conseil d'administration** **Décision de l'AGA : adoptée**

Cette résolution appuie le projet Vision 2020. Le but de ce projet est d'aider les coopératives d'habitation à se préparer pour l'avenir. La résolution encourage les coopératives d'habitation à devenir des coopératives 2020 et elle appuie l'élaboration d'une boîte à outils renfermant des ressources pour aider les coopératives à obtenir la désignation de coopérative 2020.

Le travail sur la Vision 2020 est bien amorcé. L'information et les outils pour aider les coopératives seront élaborés pendant plusieurs années. En 2007, nos priorités seront :

- terminer le compas 2020;
- terminer le logiciel de planification financière à long terme;
- distribuer les guides sur la gouvernance, la gestion et les principes coopératifs;
- produire un guide sur la planification des investissements; et
- produire un guide pour aider les coopératives à réaliser la Vision 2020.

4. Protéger les logements des aînés **Présentée par : West Heritage Manor Housing Co-operative (Calgary, Alb.)** **Décision de l'AGA : adoptée**

Cette résolution demande à la FHCC d'élaborer un règlement modèle concernant le sous-peuplement afin de garantir la sécurité d'occupation pour les membres des coopératives, surtout pour les aînés et les autres ménages devenus plus petits. Elle demande à la FHCC de poursuivre ses efforts en vue de convaincre les ministères provinciaux et les services municipaux du logement et les sociétés d'habitation d'adopter une approche plus souple en ce qui concerne les normes d'occupation et de favoriser une approche de participation des membres qui correspond aux capacités des aînés.

L'élaboration d'un règlement modèle concernant le sous-peuplement est prévu dans notre plan opérationnel de 2007. Nous continuerons de chercher des occasions de travailler en vue d'obtenir un assouplissement des règles gouvernementales concernant les normes d'occupation. À la fin de 2006, le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario a annoncé des changements possibles à la *Loi sur la réforme du logement social* qui comprenaient le retrait du droit des municipalités d'établir des normes d'occupation plus restrictives et une plus grande souplesse aux coopératives dans le cas des ménages légèrement sous-peuplés. Nous mettons également à jour l'information dont nous disposons au sujet de normes d'occupation provinciales et municipales.

5. Documents d'information pour réaliser des projets d'immobilisations majeurs
Présentée par : Beaver Creek Housing Co-operative (Waterloo, Ont.)
Décision de l'AGA : adoptée

Cette résolution demande à la FHCC d'élaborer des documents d'information pour aider les coopératives à améliorer et à renforcer les méthodes et les outils qu'elles utilisent pour effectuer des réparations et des améliorations.

La préparation de documents d'information est prévue dans le plan opérationnel de 2007. Le travail pour ce projet sera coordonné et intégré au plan de travail du projet Vision 2020.

Les mesures prévues comprennent la révision du guide de remplacement des immobilisations de la FHCC, la restructuration des ressources pour la planification des immobilisations, la collecte d'information sur les contrats types de l'industrie et la rédaction d'un guide d'entretien décrivant les procédures à suivre pour effectuer les réparations majeures.

6. Critères d'admissibilité à la FHCC pour les fédérations
Présentée par : Conseil d'administration
Décision de l'AGA : adoptée

Cette résolution demandait à la FHCC d'adopter des normes plus sévères au sujet de la représentation des coopératives locales dans ses règlements régissant l'admissibilité des fédérations. Les amendements requis aux règlements pour appliquer cette résolution ont été examinés par le Conseil à sa réunion de mars 2007 et seront présentés aux membres à l'assemblée annuelle de 2007 (Résolution no 1).

RÉSOLUTIONS TARDIVES

L1. Assemblée générale annuelle 2007

Présentée par : Hugh Garner Housing Co-operative (Toronto, Ont.)

Décision de l'AGA : renvoyée au Conseil d'administration et adoptée

Cette résolution demandait à la FHCC d'adopter la viabilité environnementale comme thème pour l'AGA de 2007.

Nous avons demandé à The Natural Step Canada de nous aider avec la gamme des activités suggérées dans cette résolution et nous avons mis sur pied un groupe de travail composé de membres pour travailler avec TNS à l'élaboration d'un outil décisionnel que les coopératives pourront utiliser pour évaluer l'impact de leurs décisions sur l'environnement. Cet outil sera présenté dans le cadre d'un atelier à l'assemblée annuelle de 2007.

Nos employés ont reçu une formation dans ce domaine lors d'une séance de planification à la fin de septembre 2006.

L'assemblée annuelle de cette année reflète le thème de la viabilité environnementale de diverses façons. En plus des ateliers et des présentations, notre conférencière invitée est Mme Kelly Baxter, la directrice générale de The Natural Step Canada. Plusieurs coopératives membres assisteront à l'assemblée annuelle pour nous montrer les mesures qu'elles prennent pour assurer la viabilité environnementale. Une consultation spéciale au sujet de la viabilité est prévue pendant la réunion d'affaires de l'AGA.

Depuis l'AGA de l'an dernier, nous avons abordé la question de la viabilité environnementale dans l'édition nationale et l'édition de l'Ontario de notre revue *Échos* de la FHCC, et le numéro du printemps 2007 de l'édition nationale renferme un supplément spécial.

Nous présenterons une assemblée annuelle «verte», avec de la documentation sensible à l'environnement.

L2. Systèmes de sécurité pour les personnes sourdes ou malentendantes

Présentée par : Cole Road Housing Co-operative (Guelph, Ont.)

Décision de l'AGA : renvoyée au Conseil d'administration et adoptée

Cette résolution demande à la FHCC de distribuer de l'information au sujet des alarmes visuelles et de promouvoir leur utilisation le plus rapidement possible.

Un article renfermant de l'information au sujet de la sécurité contre les incendies, y compris l'utilisation d'alarmes visuelles, a été publié dans le numéro de mars 2007 d'*Échos* de la FHCC.

L3. Demeurer dans nos communautés coopératives

Présentée par : Windward Co-op Homes and Charles Hastings Housing Co-op (Toronto, Ont.)

Décision de l'AGA : renvoyée au Conseil d'administration et adoptée

Cette résolution confirme que la FHCC appuie le principe du vieillissement chez soi. La résolution demande à la FHCC de faire connaître les pratiques exemplaires qui aident les résidents à vieillir chez eux et demande au gouvernement d'élaborer des programmes et des services qui aideront les membres plus âgés à demeurer dans leurs communautés coopératives.

Après l'assemblée annuelle de 2006, un petit groupe de travail d'ainés comprenant les parrains de la résolution a été formé pour examiner comment nous pourrions appuyer cette résolution. Nous sommes en voie de préparer une page Web pour les aînés sur le site de la FHCC, qui sera une ressource permanente d'information et d'activités pour appuyer le vieillissement chez soi. Les membres du groupe de travail ont commencé à déterminer certaines des pratiques exemplaires qui peuvent être partagées avec nos membres.